



CONSEIL COMMUNAL
JOUXTENS-MEZERY

Procès-verbal
Séance du 28 avril 2015,
à 20h00 heures, à la salle communale.

Présidence: Michel BORER

1. Opérations préliminaires
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014
3. Communications du bureau et de la Municipalité
4. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, AJENOL, Commission du feu, PC, Primeroche)
5. Préavis No 1/2015 concernant la demande de crédit pour la réfection du collecteur d'eaux claires au chemin de la Bâtiaz – Demande de crédit **CHF. 240'000.00**
6. Rapport complémentaire sur le règlement du Conseil communal **lexique**
7. Interpellations, motions, postulats
8. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil en souhaitant une cordiale bienvenue.

1. Opérations préliminaires

Effectif :	50
Présents :	35
Excusés :	14
Absent :	1
Majorité :	18

Excusés : Danielle BALLENEGGER, Jean-Marc BUCHS, Jean-Luc CACHIN, Thierry DE MITRI, Joël GASSER, Alain GUGGER, Fridolin HEFTI, Pascal JATON, Pasqualina MARRA, Stéphanie MILLIET, Jean-François OBERSON, Marcel PARIETTI, André ROLAND, Fabienne SEGU

Absent : Adrien LE GAUFFEY

Constatant que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014

Monsieur le Président demande s'il y a des commentaires concernant le PV de la séance du 9 décembre 2014.

Il n'y a pas de remarques.

Le procès-verbal est adopté à une forte majorité moins 2 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité

3.1 Communications du bureau

Représentation :

En date du 18 mars, M. le Vice-Président a participé à l'assemblée générale de la paroisse de Prilly-Jouxens.

Votations:

Votations fédérales du 8 mars 2015

Objet No 1 : Aider les familles!

Oui :	149		
Non :	375	Taux de participation :	61,34 %

Objet No 2 : Taxe sur l'énergie

Oui :	46		
Non :	476	Taux de participation :	61,34 %

Information de Lausanne Région :

La commission de dépendance et de prévention de Lausanne Région organise une journée de réflexion intitulée « Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes ? » Qui traitera de la politique des 4 piliers appliquée à l'échelle des communes. Cette journée est gratuite et ouverte à toutes les personnes intéressées et particulièrement aux élus des communes et aux professionnels et se tiendra le mercredi 27 mai 2015 de 12h.00 à 17h.30 au Gymnase Auguste Piccard, Chemin de Bellerive 16 à Lausanne. Les inscriptions se font via la page web de Lausanne Région. Quelques exemplaires du programme de cette journée sont à disposition pour les personnes qui aimeraient y participer.

3.2 Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

M. le Président rappelle que les éventuelles remarques ou questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 8 de l'ordre du jour, propositions individuelles et divers.

4. Informations au Conseil Communal par ses représentants aux organismes externes (ASIGOS, PC, AJENOL, Primeroche, Commission du feu)

M. Jacek MANTHEY prend la parole en tant que délégué à l'ASIGOS. Lors de la dernière séance du 15 mars 2015, les comptes et le rapport de gestion du comité de direction ont été adoptés. Les comptes s'élèvent à CHF 3'855'841.92 face au budget de CHF. 4'077'100.- soit une diminution due aux économies sur les prix du mazout, les intérêts de dettes etc. La participation pour Jouxens-Mézery est de **CHF. 293'003.25**. Les discussions sur les modalités de sorties des communes de Bournens, Boussens, Cheseaux et Sullens sont encore en cours mais une date a été arrêtée, les derniers élèves de ces 4 communes quitteront Prilly pour la fin de l'année scolaire 2015.

M. Luc RECORDON précise que les élèves quitteront à la fin août de cette année mais la convention prendra fin le 31 décembre 2016. Une entente a été conclue pour que les communes sortantes paient encore un peu de leur quote-part.

M. le Syndic désire intervenir concernant la protection civile. L'organisation régionale de protection civile de Lausanne-nord a été dissoute, il y a 3 ans, entraînant également la dissolution de l'assemblée des délégués. Au vue du nombre d'habitants sur Lausanne-nord, il était difficile de créer une propre section. Les négociations pour le contrat de prestations ayant duré très longtemps, le canton a obligé les communes de Lausanne-nord à collaborer avec la commune de Lausanne. Par conséquent, il n'y a maintenant plus que le comité directeur représenté par les Municipalités de Lausanne, Epalinges, le Mont, Cheseaux, Romanel et Jouxens, l'assemblée des délégués ayant été dissoute.

5. Préavis No 1/2015 concernant la demande de crédit pour la réfection du collecteur d'eaux claires au chemin de la Bâtiaz – Demande de crédit CHF. 240'000.00

Mme Danièle JUNGO, rapporteur, lit les conclusions de la commission ad hoc.

M. François JATON, rapporteur, lit les conclusions de la commission des finances

La Municipalité ne désire pas s'exprimer

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 1/2015

M. Michel GOLAY désire intervenir avec deux questions en rapport avec les conséquences comptables, économiques et fiscales d'une telle dépense. Dans le titre du préavis, on constate qu'il s'agit d'une réfection, ce n'est pas une plus-value étant donné qu'il s'agit des frais de réparation d'une installation existante. Par voie de conséquence, on a le droit d'être heurté un petit peu par le fait que l'on imaginerait amortir cette dépense en plusieurs années. Pour M. M. GOLAY, il va de soi que cette dépense va au budget ordinaire non pas d'investissement mais de fonctionnement. En dehors de ça, il y a une difficulté posée par le principe même de ce préavis et de ces conclusions qui sont toutes trois identiques, préavis Municipal, commission des finances et commission ad hoc, réservant à un espèce de fond des recettes qui proviendraient de raccordement de la part de privé et qui pourraient ensuite être attribuées à ce compte de passif, en fait un compte de provision et utilisée dans une autre région que celle concernée par les travaux. Cela semble poser des problèmes qui sont épiques, difficiles à comprendre et qui pourraient le cas échéant faire l'objet de recours de la part de propriétaires qui ne seraient pas concernés par une réfection ou des travaux semblables et être mis à contribution pour alimenter un fond. Cette dépense de CHF. 240'000.00 ne devrait pas être portée au bilan et amortie dans le temps mais être enregistrée dans le compte de fonctionnement. Cette dépense appauvrit les comptes communaux bien sûr et peut occasionner une perte de l'exercice dans le courant duquel l'amortissement serait comptabilisé et créer par là-même un étonnement. Une réparation doit être faite, on paie le coût de cette réparation et on en parle plus, on ne reporte pas sur d'autres propriétaires qui pourraient être concernés par ceci et l'affaire serait close de cette manière-là. Cela serait nettement plus avantageux et on sait que la péréquation horizontale des communes dans notre canton fait que si on passe au compte de fonctionnement une dépense de CHF. 240'000.00, cela va certainement diminuer la péréquation qui sera à notre charge. M. M. GOLAY n'a

pas compris si cela serait réparti sur deux années ou que tout va se faire sur 2015. Si cela est réparti entre 2015 et 2016, on peut imaginer que la moitié de cette dépense soit amortie déjà dans les comptes 2015 et que le solde soit amorti dans l'exercice 2016. Il propose de corriger la conclusion relatif à l'amortissement en portant cette dépense au compte budget de fonctionnement et selon la réponse de la Municipalité d'amortir la totalité en 2015. Il y aura des économies à faire dans la péréquation horizontale intercommunale.

M. le Syndic ne désire pas revenir sur le plan technique mais ne désire pas également avoir les problèmes d'inondations à répétitions au bas du chemin de la Bâtiaz comme en juillet 2014. Il existe trois fonds dans les comptes communaux. Le compte 3811.1 « attribution fonds de réserve, amortissement et entretien du réseau EU - EC », Le compte 3811.2 « attribution fonds de réserve aux dépenses découlant de l'épuration par le service des eaux. ». Ce fond sert à contrôler régulièrement et à curer via le bureau de techniciens un nombre de kilomètres de canalisations par année. Le dernier compte 3811.3 est un fond de réserve pour dépense pour le réseau EU - EC. Une demande à notre boursier a été faite pour réunir ces deux fonds mais cela n'a pas pu être fait car la Municipalité attendait les comptes pour donner un chiffre pour savoir combien amortir avec le fond qui sera disponible avec les comptes de fin 2014. Il est clair que l'on ne peut pas prendre sur le budget étant donné que l'on ne peut pas prévoir qu'un collecteur va être défectueux ou bouché. Les quatre dernières années, cela a été plutôt des accidents plus que de la prévention. On va automatiquement avec les comptes que les membres du Conseil recevront au mois de juin, payer cette dépense et le reste sera mis dans les comptes 2016.

M. Pierre-Henri FROIDEVAUX répond à M. M. GOLAY en ce qui concerne la péréquation, on peut amortir cela par le compte de fonctionnement et espérer ainsi diminuer notre contribution péréquative. Cela serait intéressant mais la péréquation n'est pas calculée sur le résultat net mais sur les recettes. Malheureusement, le fait de l'amortir tout de suite par des comptes de fonctionnement n'a aucune incidence sur notre contribution péréquative.

M. Christian BOVARD n'est pas tout à fait d'accord avec M. M. GOLAY dans le sens qu'il y a une séparation des eaux claires et des eaux usées et d'après sa compréhension, il n'y a pas de séparation à cet endroit-là. Donc si on fait une séparation pour les eaux claires, il y a une plus-value quand même car c'est tout même un investissement de séparer les eaux claires des eaux usées.

M. Thierry REYMOND dit que sans trahir le secret de délibération de la commission, la question avait déjà été posée sur l'amortissement de cette dépense plus rapidement ou sur une année voir deux ans en fonction de la nature des travaux, la nature des enjeux et notamment pour des raisons qui ont été évoquées par M. P.-H. FROIDEVAUX et pour le montant et d'autres raisons disons cette barrière que l'on n'arrivait pas à définir entre investissement et fonctionnement on a décidé de se rallier aux conclusions du rapport de la Municipalité.

M. le Syndic ne peut malheureusement donner le chiffre des taxes uniques de raccordement des eaux usées qui seront versées au fond à cette époque de l'année. A la fin août 2014, ce fond était déjà de CHF. 87'700.00 donc on peut penser que sur les comptes il sera peut-être pas loin du double.

M. Michel GOLAY dit qu'il parlait d'amortissement mais pas de dépense et pose la question s'il faut s'attendre à ne pas dépasser une période de deux ans pour l'amortissement des travaux ce qui serait de l'avis de M. le Syndic alors il lui semble que le but est atteint. M. M. GOLAY dit que s'il prend ce que dit la commission des finances concernant l'amortissement de cet investissement, la commission des finances a noté qu'étant donné que le fond de réserve ne présentait pas de capital, Il dit qu'il y en a un quand même soit CHF. 87'700.00 ce n'est pas rien et continue la lecture, la réfection du collecteur serait amortie au fur et à mesure de l'entrée des taxes de raccordements, d'entretien et d'épuration. Est-ce que cela serait des recettes futures qui viendront amortir les CHF. 240'000.00, peut-être le capital puisqu'il y en a un. Il désire que le Conseil soit particulièrement au clair avec cette notion parfaitement économique et aussi financière pour notre commune car Il a un peu peur que chaque fois qu'il y a un petit problème et que l'on commence à porter au bilan et d'amortir dans les années à venir de telles dépenses, il y a une volonté de notre part et dit qu'il n'est pas tout à fait d'accord avec ce que dit M. P.-H. FROIDEVAUX mais reste à savoir comment vont évoluer ces règles de péréquation puisqu'elles changent sans cesse, ce n'est pas sûr que cela soit une bonne chose de porter au bilan des valeurs qui n'en sont pas. Mais si ce que M. le Syndic dit vrai et qu'en deux ans soit par le fond soit par les taxes de raccordement on arrive à poutzer les CHF. 240'000.00 il arrête là son discours. On va en espérer que l'on soit à ce stade là et si on n'y arrive pas à la fin de l'année 2015 il y a quelqu'un au sein du Conseil communal qui interviendra pour faire accélérer le rythme

des amortissements. De ne pas garder au bilan des frais qui n'apporte rien de plus à la valeur de la commune c'est une notion que nous partageons la Municipalité et le Conseil communal et particulièrement les économistes. M. M. GOLAY invite M. le Président de passer au vote la proposition d'amortir au plus tard à la fin 2016 cette dépense.

M. Gilbert SMADJA aimerait souligner le fait que la commission des finances partage entièrement les vues de M. M. GOLAY sur la manière de faire pour ces amortissements. Si elle a finalement adopté la position de la Municipalité, c'est aussi que la commission des finances pensait l'arrivée des amortissements extraordinaires en fin d'exercice lorsque les exercices se révèlent très positifs. Cela a été vérifié très souvent ces dernières années. Il est évident que si nous avons encore le privilège d'enregistrer de tels résultats une dépense comme celle-ci ferait partie des dépenses qui seraient directement absorbées. Pour le surplus, la question de réfection ou d'investissement en matière de canalisation est assez particulière en l'espèce parce qu'il s'est avéré dans le cadre au fond la réfection revenait à diminuer la charge d'un investissement alternatif et donc plutôt que les CHF. 240'000.00 que représente cette réfection, il aurait fallu bien d'avantage pour installer de nouvelles canalisations.

M. le Syndic pour répondre à ce qu'a dit M. G. SMADJA, la méthode actuelle pour les eaux claires ce n'est pas d'ouvrir une route, d'enlever le collecteur et dans remettre un neuf. Dans la mesure du possible maintenant les nouvelles techniques, il y a plusieurs entreprises qui font ça, ils chemisent l'intérieur du collecteur sur une épaisseur de 6 mm qui est exactement aussi solide qu'un nouveau collecteur. L'avantage c'est qu'il n'y a pas de jointure donc c'est plus solide, c'est ce qui a été fait au chemin des Boracles l'année passée. M. le Syndic désire spécifier à M. M. GOLAY qu'il ne peut dire exactement le montant du fond mais c'est le fond 2014 qui sera utilisé pour payer ces factures. Le reste sera amorti en 2016. Dans le préavis, il est bien marqué en fonction des recettes affectées aux fonds donc c'est au pluriel.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président demande à M. M. GOLAY s'il désire modifier la conclusion n° 3 du rapport de la Municipalité par un amendement soit : de laisser à la Municipalité à partir de l'exercice 2015 **mais au plus tard à fin 2016** le soin d'amortir cet investissement en fonction des recettes affectées au fonds de réserve provenant des nouvelles taxes uniques de raccordement.

M. Michel GOLAY répond par l'affirmative.

M. le Président passe au vote de l'amendement. Celui-ci est accepté à une forte majorité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. le Président passe au vote. Le préavis N° 1/2015 amendé est accepté à une forte majorité et quelques abstentions.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

- vu le rapport de la Municipalité (préavis N° 1/2015),
- vu le rapport de la Commission des finances du 15 avril 2015
- vu le rapport de la Commission ad hoc du 2 avril 2015
- ouï leurs conclusions,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'amender la conclusion n°3

1. d'octroyer à la municipalité un crédit d'investissement de **CHF. 240'000.00** pour les travaux relatifs à la réfection du collecteur EC au chemin de la Bâtiaz ;
2. d'autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;

3. de laisser à la municipalité, à partir de l'exercice 2015, **au plus tard fin 2016**, le soin d'amortir cet investissement en fonction des recettes affectées au fonds de réserve provenant des nouvelles taxes uniques de raccordement.

6. Rapport complémentaire sur le règlement du Conseil communal lexique

M. le Président informe que c'est un complément au règlement du Conseil communal afin de faciliter les recherches d'articles. En accord avec le Président de la commission ad' hoc il n'y aura pas de vote mais uniquement une discussion.

La parole n'étant pas demandée. M. le Président félicite la commission pour son travail.

7. Interpellations, motions, postulats

M. Ivan SPRING demande à la Municipalité où en est la motion « zone de rencontre » déposée en septembre 2011.

M. le Syndic a présenté ce soir à la Municipalité les trois variantes possibles. Donner une date de réalisation n'est pas possible pour l'instant parce que le choix n'est pas encore fait et il faut faire une demande de crédit au Conseil communal qui pourrait être soumise au Conseil communal d'octobre 2015.

M. M. GOLAY dépose un postulat « Osez devenir plus petit, humble attitude et renoncement à la mégalomanie » (Postulat joint au PV)

La Municipalité ne désire pas s'exprimer

M. Hugo INEICHEN n'a pas bien compris ce que M. M. GOLAY voulait dire et lui demande d'être plus explicite.

M. M. GOLAY répond à M. H. INEICHEN en imaginant que la grande parcelle de 100'000 m² qui se trouve derrière la route cantonale ne soit plus territoire communal de Jouxens-Mézery. Peut-être qu'il est impossible par la loi de céder un bout de territoire communal à un voisin.

M. le Syndic demande si c'est donner ou vendre car pour lui-même céder c'est donner.

La parole n'étant plus demandée, M, le Président passe au vote sur la prise en considération de ce postulat.

Ce postulat est appuyé par une personne, il est donc refusé.

Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,

vu le postulat déposé par Monsieur Michel Golay
Osez devenir plus petit, humble attitude et renoncement à la mégalomanie

décide

de refuser la prise en considération de ce postulat

8. Propositions individuelles et divers

M. Pascal OGGIER dit avoir de la chance de se promener dans notre belle commune et dans les environs et se dit effaré de constater le vandalisme, la déprédation, les tags des biens publiques, par exemple des

panneaux de signalisation, les murs aussi pose trois questions à la Municipalité : Est-ce que des plaintes ont été déposées ? Est-ce que des mesures sont prises pour nettoyer ces déprédations ? Est-ce que l'on peut intensifier les contrôles car nous avons une société de surveillance et que cela doit certainement se passer le soir ou les weekends ?

M. le Syndic dit que contrairement à ce que l'on pense, les tags ne se font pas la nuit mais l'après-midi. Les tags roses ont été faits à 14h. Un habitant de la commune qui les a aperçus n'a pas pu les interpeller. La nuit, ce sont plutôt des bouteilles de bière lancées contre les bâtiments communaux. Le personnel de voirie et M. Valter CALCE ont été dernièrement voir une démonstration pour un tout nouvel appareil pour enlever les tags sur certains supports. Ce n'est pas du sablage, c'est plus écologique moins corrosif. Une opération de nettoyage de tags est prévue au mois de mai, des essais sont faits avec des solvants. Les panneaux de signalisation quant à eux vont être tous changés sauf le stop qui est au bout du chemin du Chalet-vert qui a déjà été changé car il n'était plus rouge mais noir. M. le Syndic essaie de cerner où il y a les tags mais c'est certain que c'est sur la partie nord du village. Des plaintes ont déjà été déposées mais maintenant de nouvelles plaintes vont être déposées pour deux couleurs. Une couleur rose qui se répète souvent et une couleur bleue ainsi qu'un certain graphisme pour lequel on a été approché par la Police de l'ouest qui sont sur une piste mais c'est en suspens. Le problème est que si on prend sur le fait une personne et qu'elle est mineure, le juge dira il ne faut pas recommencer ou bien une amende sera donnée que papa va payer ou ce sont des majeurs comme à la toute nouvelle place de jeux de la commune de Prilly et ceux-là n'ont rien eu du tout soit une amende de CHF. 50.00. Les travaux d'intérêts généraux alors là M. le Syndic nous les confie car une fois M. le Syndic a cédé et M. Valter CALCE a dit plus jamais, ce n'est pas la solution. Enfin le nettoyage du village sera fait pour ce qui est du domaine public.

M. Luc RECORDON dit que néanmoins il faut porter plainte et ce n'est pas toujours le cas où c'est « Papa qui paie » car par son expérience d'avocat, il a vu des jeunes qui ont dû rembourser les dégâts aussi il ne faut pas renoncer aux procédures.

M. Michel MOREL demande au niveau du sentier pédestre qui rejoint l'école Steiner si quelque chose est prévu car au milieu du chemin il y a des déprédations liées aux passages de tracteurs.

M. le Syndic dit que le chemin est jusqu'à une certaine hauteur sur le territoire communal et c'est du domaine public et le reste c'est du domaine privé, la forêt et le champ appartiennent à un privé. Les discussions sont en cours avec le privé, il y a une sorte d'échange de bon procédé pour nous laisser une bande d'un mètre cinquante pour continuer le chemin jusqu'à celui qui va vers l'école Steiner.

M. Ivan SPRING aimerait rebondir sur la question de M. P. OGGIER concernant les tags et se dit ravi d'apprendre qu'il y aura un nettoyage de ces tags. Il y en a un qui le dérange particulièrement sur la façade nord du campanile et demande la priorité du nettoyage.

M. Bernard FREEMANTLE se dit surpris d'apprendre par les journaux que la commune de Jouxens-Mézery participerait pour un montant de CHF. 390'000.00 aux travaux de la Fleur-de-Lys alors qu'une question avait été posée pour en connaître le coût.

M. le Syndic répond que lorsque les travaux ont commencé, il y a eu une assemblée et que la commune de Jouxens-Mézery aurait une participation de CHF. 390'000.00. Il n'a pas dit non car ce n'était pas cher et ensuite il a demandé le détail et rencontré le responsable technique de la commune de Prilly. On a fait le décompte et l'on est arrivé à CHF. 250'000.00 et pour le reste la Municipalité de Jouxens-Mézery attend encore aujourd'hui le décompte de la commune de Prilly. C'est la commune de Prilly qui a décidé de faire la banque donc elle n'attend pas que l'on ait voté le préavis pour être payé. Il a eu trois contacts avec M. le Syndic Alain Gilliéron au mois d'avril. De plus, pour passer un préavis pour fin juin, le dernier délai était le 14 avril mais rien n'a été fait et nous n'avons pas encore reçu de justificatifs.

M. Jacek MANTHEY aimerait revenir sur l'intervention de M. P. OGGIER et informe qu'au collège de Prilly il y avait également des déprédations et que la pose de caméras vidéo a diminué celles-ci. Il ne s'agit pas de filmer les enfants mais elles fonctionnent en dehors des heures d'école. Pourrait-on faire de même pour notre commune. Il existe des caméras infrarouges qui permettraient d'identifier les malfaiteurs voir de les dissuader. Une idée pour combattre les cambrioleurs serait d'installer des caméras aux sorties de notre commune pour visionner le passage de véhicules après cambriolage.

M. le Syndic peut répondre partiellement car une discussion a eu lieu dernièrement avec un collègue Municipal et un rapport Municipal sera fait. Il faut remarquer qu'au centre du village, il n'y a pas de tags, le bâtiment communal n'a jamais eu de déprédation par contre l'école oui, actuellement la salle de gym en a au niveau de la partie inférieure qui ne se voit pas depuis la place du village. Les déprédations et les trafics qui se font sont surtout au milieu du village ce sont le dépôt d'ordures. Il est vrai que probablement on va proposer d'installer des caméras au centre du village car il y a des trafics qui se passe la nuit et qui ne sont pas licites. Quant aux sorties les cambrioleurs sont la plupart du temps à pieds car ils arrivent mieux à fuir qu'en voiture.

M. Hugo INEICHEN concernant la circulation au chemin du Dérochet désire remercier M. le Syndic et la Municipalité. La solution donne entière satisfaction, il semble qu'il y ait que du trafic local si ce n'est de la sortie du village au du parking du LEB et la route commence sérieusement à se défoncer. Merci pour l'efficacité de la signalisation.

M. Roland VIDY concernant le carrefour de la Fleur-de-Lys demande si des plans ont été faits, vu l'ampleur des travaux cela paraît intéressant.

M. le Syndic répond que ceux-ci ont été mis à l'enquête et peuvent être consultés au Greffe. En deux mots, c'est un viaduc qui va supporter le train qui fait une courbe un peu plus serrée. La route cantonale est détournée presque vers le refuge de la commune de Prilly et la route de la Fleur-de-Lys passera sous le viaduc qui est en construction.

M. Bernard FREEMANTLE dit que ces plans peuvent être consultés sur le site internet du SDNL et demande à M. Luc RECORDON quelle énergie a été mise au profit des énergies renouvelables des bâtiments communaux.

M. Luc RECORDON dit qu'enfin la version définitive du rapport a été adoptée ce soir. La Municipalité a passé par un bureau qui avait donné des éléments épars et elle devait se déterminer sur cette base. La Municipalité s'est rendu compte que ce bureau était un peu limité par ce qu'il pouvait lui offrir et a pris l'été dernier un mandataire qui a recorrigé les travaux de l'ancien mandataire car il s'est aperçu que des grosses erreurs d'évaluation ont été faites. Le dépôt du rapport au canton se fera le jeudi 30 avril 2015. Il y aura une commission énergie et avec la collaboration de cette commission de la Municipalité, M. Claude Ramseyer et lui-même, viendront très certainement vers le Conseil communal avec des propositions précises et chiffrées d'amélioration des bâtiments communaux dont certains méritent véritablement un assainissement énergétique important,

M Ivan SPRING confirme que tous les plans qui sont sur le site internet du SDNL y compris les plans des travaux futurs tels que le barreau de la Saugé, la sortie de l'autoroute sont sur le site et nous y invite à les consulter.

M. Federico MOLINA dit que les plans qui sont sur le site internet du SDNL ont des statuts très différents, Certains d'entre eux reflètent des projets qui sont au bénéfice d'autorisation de construire et d'autres sont des réflexions plus ou moins à des stades avancés. Pour ceux qui désirent avoir des informations sûres, il faut aller auprès des autorités concernées qui ont obtenu l'autorisation des travaux délivrée de l'Office fédéral des transports.

M. le Syndic désire rappeler que le théâtre de Jouxens-Mézery est en représentation depuis ce jeudi et ceci à 4 dates. Les acteurs sont du village. Un tout-ménage est affiché pour ceux qui n'auraient pas reçu ce dernier dans leur boîte aux lettres.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. M. le Président lève la séance à 21h20 et rappelle la prochaine séance agendée au mardi 30 juin 2015 à 19h00, suivie du repas auquel il ne faudra pas manquer de s'inscrire.

Le Président



Michel Borer

Annexes : mentionnées



La Secrétaire



Josiane Romanens